

Le Sénat veut réglementer l'activité des agences de notation

Le rapport de Mme Frédérique Espagnac et M. Aymeri de Montesquiou, fait au nom de la mission commune d'information sur le fonctionnement, la méthodologie et la crédibilité des agences de notation, vient d'être rendu public.

L'initiative de cette mission (MCI) constituée le 22 février 2012 (cf notre base « archives »), est intervenue à un moment où se manifestaient des interrogations sur la capacité des agences de notation à évaluer les risques de manière satisfaisante, en particulier en ce qui concerne la dette souveraine, et des inquiétudes sur les conséquences de ces notes pour le financement des États, des collectivités territoriales et des acteurs économiques.

Comment le travail des analystes des agences est-il mené ? Selon quelles méthodes ?

Dans quelles conditions leur est-il possible de formuler un avis réellement qualifié sur une entreprise, un État, une collectivité territoriale ? Quelles sont les raisons pour lesquelles ce qui se présente comme une simple opinion a acquis aujourd'hui une telle importance pour les marchés financiers ? Quel a été l'impact des réglementations européennes et américaines mises en place récemment ? Comment apporter de nouvelles réponses aux dysfonctionnements rencontrés ?

Telles sont notamment les questions que se posait le Sénat...et auxquelles le rapport apporte des réponses de grand intérêt et notamment en proposant des mesures d'encadrement et de régulation des agences.

Le rapport de la mission sénatoriale est dans notre base « Ressources documentaires », rubrique Législations et réglementations, France, Sénat, rapports.